

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Autorisation de signature devis de réparation d'une cloche de l'Eglise

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 03 avril 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 avril 2026

Le seize avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Jerome GAUBERT, Chantal ALBOUY, José AVELINE, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL, Kim ROMAN

Secrétaire de séance : Alix DEL VILLAR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations de l'église communale,

Considérant que les cloches de l'église ont fait l'objet d'une visite annuelle de maintenance prévue au contrat d'entretien en vigueur avec l'EIRL Anthony GOIZE située 35 rue Ledru Rollin à 66720 TAUTAVEL,

Considérant que cette visite annuelle a mis en évidence la nécessité de procéder à des travaux de réparation sur l'une des cloches,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de réparation établi par l'EIRL Anthony GOIZE en date du 17/02/2026 d'un montant HT de 615,00 € soit 738,00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de réparation établi par l'EIRL Anthony GOIZE pour un montant HT de 615,00 € soit 738,00 € TTC
- de **PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 20/04/2026

Le secrétaire de séance
Alix DEL VILLAR

Le Maire
Bernard PECH

**Signé par le secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le
20/04/2026**

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
Date de reception de l'AR: 20/04/2026
011-211102751-D_14__2026-DE
A G E D I